

Conditions de participation à l'opération commerciale Prim'O'Pro 2023 de France Matériaux

Article I : Organisation

La société France Matériaux, Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 000 €, immatriculée au RCS CHAMBERY sous le numéro 439 964 941, dont le siège social est situé 56 Rue Saint OMBRE, 73000 CHAMBERY organise pour le compte de ses adhérents une opération commerciale entre le 20 mars et le 17 avril 2023.

Article II : Participation à l'opération Prim'O Pro 2023

La participation à cette opération commerciale est ouverte aux entreprises (hors administrations et collectivités locales) clientes des agences adhérentes à France Matériaux participant à l'opération.

Chaque agence adhérente France Matériaux a choisi une date d'opération : du 20 au 31 mars 2023, ou du 03 au 17 avril 2023.

Voir la liste des agences adhérentes participant à l'opération « Prim'O'Pro » en annexe.

Toute fraude ou tentative de fraude à la présente opération entraînera l'élimination du participant. Tout participant qui ne respecterait pas les conditions précitées sera exclu de l'opération.

Article III : Modalités

Les entreprises clientes souhaitant participer doivent faire parvenir leurs coordonnées accompagnées d'une preuve d'achat (copie de facture, bon de livraison ou bon d'enlèvement) correspondant à un montant minimum d'achat de 500€ HT effectué auprès d'une agence adhérente participant à l'opération,

- En complétant le formulaire en ligne sur le site du jeu, à l'adresse www.primopro.fr.
- Ou en envoyant leur preuve d'achat accompagnée de leurs coordonnées complètes (raison sociale, civilité, nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone) :
 - Ou par email à l'adresse : concours@primopro.fr
 - Ou par MMS au 06 41 90 44 01
 - Ou par courrier à : France Matériaux, Jeu Prim'O'Pro, 56 Rue Saint OMBRE, 73000 CHAMBERY

La date limite de réception des preuves d'achat pour les participations de la période du 20 au 31 mars 2023 est fixée au 15 avril 2023 minuit (pour les participations transmises par courrier postal : cachet de la poste faisant foi).

La date limite de réception des preuves d'achat pour les participations de la période du 03 au 17 avril 2023 est fixée au 29 avril 2023 minuit (pour les participations transmises par courrier postal : cachet de la poste faisant foi).

France Matériaux se réserve le droit de vérifier :

- si l'achat a été effectué dans l'agence adhérente désignée et pendant les dates d'opération déclarées par l'agence adhérente inscrite
- si le montant de la preuve d'achat est bien supérieur ou égal à 500 € HT (cinq cents euros hors taxes, hors transport et frais de livraison et palette).

France Matériaux se réserve le droit de modifier, adapter les conditions de cette opération sans condition.

Article IV : Dotation

141 lots seront attribués par tirage au sort.

- Lot 1 : une (1) invitation d'une (1) personne pour assister au match de rugby France v Nouvelle-Zélande, à Paris le 8 septembre 2023, valeur 1 500 € TTC, comprenant

- Le repas assis 3 plats (entrée, plat et dessert, 1/3 vin, café)

- Le transfert aller-retour pour le stade

- Le billet officiel pour le match France v Nouvelle-Zélande, à Paris le 8 septembre 2023.

(Ne comprend pas les extras, les frais d'hébergement sur place et de transport aller/retour jusqu'à Paris).

- Lot 2 : dix (10) packs de supporter, valeur 500€ TTC, comprenant 1 téléviseur 108 cm LED Philipps®, 1 sweat XV de France, 1 polo RWC 23 (officiel), 1 doudoune RWC 23 (officiel), 1 casquette RWC 23 (officiel), 1 ballon officiel RWC 23 (officiel) Gilbert, 1 sac et 1 gourde France Matériaux.

- Lot 3 : vingt-cinq (25) packs de supporter, valeur 250 €, comprenant 1 tireuse à bière portative BeerUp, 1 sweat XV de France, 1 polo RWC 23 (officiel), 1 casquette RWC 23 (officiel), 1 ballon officiel RWC 23 (officiel) Gilbert, 1 sac et 1 gourde France Matériaux.

- Lot 4 : cent cinq (105) packs de supporter, valeur 150 €, comprenant 1 jeu de 3 boules de pétanque Obut®, 1 polo RWC 23 (officiel), 1 casquette RWC 23 (officiel), 1 ballon officiel RWC 23 (officiel) Gilbert, 1 sac et 1 gourde France Matériaux.

RWC : Rugby World Cup

Les lots doivent impérativement être retirés avant le 1er septembre 2023. Tous les lots non réclamés après cette date seront considérés comme perdus et ne pourront en aucun cas être réclamés par le bénéficiaire.

Article V : Désignation des bénéficiaires

Les bénéficiaires seront désignés par tirage au sort le 12 mai 2023 à raison d'un gagnant au minimum par point de vente participant. Le bénéficiaire ne peut gagner qu'une seule fois. Après avoir gagné, le bénéficiaire ne participera pas au tirage au sort des lots suivants.

Les bénéficiaires sont les entreprises ainsi que les responsables de l'entreprise pour lesquels la raison sociale a été déclarée.

Les bénéficiaires autorisent toutes vérifications concernant leur identité et celle de leur entreprise. Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité des gagnants et de l'ensemble de ses participations. Les bénéficiaires seront informés des résultats par l'agence adhérente participant à l'opération, par e-mail ou par téléphone.

Afin de bénéficier de leur lot, les entreprises bénéficiaires devront être à jour de règlement des factures à échéance lors de la remise du lot. France Matériaux et ses adhérents se réservent le droit de ne pas remettre le lot au bénéficiaire tant que les factures échues n'ont pas été régularisées.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation, ni d'un remboursement en espèces, ni d'un échange, ni d'aucune contrepartie et sont non cessibles. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte. Toutefois, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté et si les circonstances l'exigent, la société organisatrice de l'opération se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente et de caractéristiques proches.

Article VI : Dépôt légal

La participation à l'opération implique l'acceptation du présent règlement complet déposé chez SCP GAILLARD ET MAURIS, Huissiers de Justice, à Annecy (74) et la renonciation à tout recours. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions seront sans recours. Le règlement complet sera envoyé gratuitement sur simple demande écrite avant la date de clôture du jeu-concours, à l'adresse suivante : [concours\[at\]primopro.fr](mailto:concours[at]primopro.fr). Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site Internet www.primopro.fr.

Article VII : Litiges et responsabilités

La participation à cette opération implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. En cas de différence entre la version du règlement déposée auprès de l'étude d'huissier de Justice et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'Huissier de Justice prévaudra. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La société organisatrice de l'opération tranchera souverainement tout litige relatif au concours et à son règlement en accord avec SCP GAILLARD ET MAURIS, huissiers de justice à Annecy (74). Il ne sera répondu à aucune demande (téléphonique ou écrite) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de l'opération ainsi que la liste des gagnants. La société organisatrice de l'opération se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler la présente opération dans le respect de l'article V, sans dommages intérêts pour les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La société organisatrice de l'opération pourra annuler ou suspendre tout ou partie de l'opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à l'opération. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes. La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés selon la description indiquée et ne peut être poursuivie concernant tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir lors de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

Article VIII : Remise de lots

Le lot sera remis en main propre au bénéficiaire par le responsable de l'agence participante, avec accusé de réception. Le lot sera remis au responsable de l'entreprise cliente pour laquelle la preuve d'achat a été transmise.

Du fait de l'acceptation de leur dotation, les bénéficiaires autorisent la société organisatrice de l'opération à utiliser leurs raison sociale, nom, prénom ainsi qu'une photographie ou vidéo dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans à compter de la remise du lot. La société organisatrice de l'opération ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés en instance, ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le participant et demeureront acquis à la société organisatrice de l'opération. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article IX : Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux opérations commerciales à prime avec obligation d'achat. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Article X : Données personnelles, informatique et Libertés

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent concours sont utilisées par la société organisatrice, les agences adhérentes et ses partenaires. Ces informations nominatives seront traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au concours disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par courrier postal au siège de la société France Matériaux.

Article XI : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

France Matériaux - AGENCE INSCRITES OPERATION PRIMOPRO 2023				
departement	agence	ville	idPeriode	
01	BRET MATERIAUX	01110 HAUTEVILLE LOMPNES	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
07	PABION	07130 SOYONS	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
07	LA GRAVIERE	07270 LAMASTRE	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
07	AMPLITUDE MATERIAUX	07410 SAINT VICTOR	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
17	SOBRIAL	17530 ARVERT	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
21	SF MATERIAUX	21120 AUXONNE	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
30	BRUN MATERIAUX	30140 BAGARD	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
31	3 T MATERIAUX	31320 CASTANET TOLOSAN	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
31	COLOMIERS MATERIAUX	31770 COLOMIERS	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
33	LIBOURNE MATERIAUX	33500 ARVEYRES	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
36	MORIN L. ETS	36110 LEVROUX	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
38	SAUVIGNET DUMAS	38150 VERNIOZ	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
38	SMB	38270 BEAUREPAIRE	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
38	TECHNIMAT	38580 ALLEVARD	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
38	SERVANIN MATERIAUX	38780 SEPTEME	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
39	COMMERCON	39330 MOUCHARD	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
42	THOMAS SOGRAMA MATERIAUX	42152 L'HORME	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
42	THOMAS SOGRAMA MATERIAUX	42160 ANDREZIEUX BOUTHEON	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
42	THOMAS SOGRAMA MATERIAUX	42290 SORBIERS	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
42	THOMAS SOGRAMA MATERIAUX	42340 VEAUCHE	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
42	THOMAS SOGRAMA MATERIAUX	42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
42	SAUVIGNET DUMAS	42520 MACLAS	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
42	THOMAS SOGRAMA MATERIAUX	42530 SAINT GENEST LERPT	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
43	SAHUC MATERIAUX	43200 YSSINGEAUX	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
43	SAHUC MATERIAUX	43290 MONTREGARD	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
43	GARNIER LOUIS SARL	43350 ST PAULIEN	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
57	BINA MATERIAUX	57170 CHÂTEAU SALINS	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
59	GRUSON MATERIAUX	59100 ROUBAIX	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
63	BATI BRICO	63220 ARLANC	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
63	BATI BRICO	63600 AMBERT	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
69	THOMAS SOGRAMA MATERIAUX	69440 ST MAURICE D'ARGOIRE	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
74	COSTAZ PERE ET FILS	74380 NANGY	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
74	COSTAZ PERE ET FILS	74420 VILLARD	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
81	SNBD VIEU	81300 GRAULHET	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
82	ECO-LOGIC	82000 MONTAUBAN	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
84	VAUCLUSE MATERIAUX	84150 JONQUIERES	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
90	COURTOT SAS	90400 BERMONT	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
90	C'MAT BELFORT	90400 BOTANS	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
93	DCA GROUPE	93160 NOISY LE GRAND	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
95	ITS MATERIAUX	95500 LE THILLY	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
97	QUINCAILLERIE SAINT JEAN	97170 PETIT-BOURG	Du 03/03/2023 AU 17/04/2023	
01	SMBL	01170 CROZET	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
01	NOVAMAT	01170 GEX	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
01	NOVAMAT	01204 BELLEGARDE	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
04	GLC MATERIAUX	04300 FORCALQUIER	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
05	CEAS MATERIAUX	05230 LA BATIE NEUVE	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
06	QUINTANE ANTOINE	06130 GRASSE	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
07	MORIN	07800 LA VOULTE	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
10	ISECOMAT	10190 NEUVILLE SUR VANNE	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
11	PERFORMERS France	11000 CARCASSONNE	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
20	MUFRAGGI MATERIAUX	20137 PORTO VECCHIO	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
20	MUFRAGGI MATERIAUX	20167 AFA	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
26	MORIN	26150 DIE	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
26	MORIN	26240 SAINT VALLIER	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
26	MORIN	26402 CREST Cedex	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
26	MORIN	26460 BOURDEAUX	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
30	SOTIMAT	30260 QUISSAC	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
31	TRADIMATERIAUX	31270 CUGNAUX	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
31	POUCHARRAMET MATERIAUX	31370 POUCHARRAMET	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
31	MEDOUS MATERIAUX	31430 LE FOUSSERET	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
31	MASSONNAUD	31470 SAINT LYS	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
31	TRADIMATERIAUX	31700 BEAUZELLE	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
34	CAUVY MATERIAUX	34260 LE BOUSQUET D'ORB	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
34	MEGNINT	34410 SERIGNAN	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
34	CAUVY MATERIAUX	34600 BEDARIEUX	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
34	CAUVY MATERIAUX	34600 HEREPHAN	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
34	TEC CHANTIER	34970 LATTES	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
38	PERRIN FRANCOIS	38110 ROCHETOIRIN	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
38	MISTER MATERIAUX	38110 SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
38	HUGUET MATERIAUX	38230 TIGNIEU JAMEYZIEU	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
38	PERRIN FRANCOIS	38300 BOURGOIN JALLIEU	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
38	ALLIANCE MATERIAUX	38340 VOREPPE	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
38	PERRIN FRANCOIS	38390 PORCIEU AMBLAGNIEU	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
38	PERRIN FRANCOIS	38480 PRESSINS	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
38	PERRIN FRANCOIS	38510 MORESTEL	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
38	ALPESMAT	38530 PONTCHARRA	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
57	HENSELMANN	57565 NIDERVILLER	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
62	DURAND MATERIAUX	62350 BUSNES	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
63	GUILLON MATERIAUX	63200 MOZAC	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
63	GUILLON MATERIAUX	63430 PONT DU CHÂTEAU	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
63	GUILLON MATERIAUX	63730 LES MARTRES DE VEYRE	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
66	CATMAT	66200 ELNE	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
66	TEC CHANTIER	66240 SAINT-ESTEVE	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
66	CATMAT	66380 PIA	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
67	ROTH PAUL ET FILS	67210 OBERNAI	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
67	MATERIAUX WEHL	67470 TRIMBACH	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
68	ROTH PAUL ET FILS	68110 ILLZACH	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
68	ISOMAT	68120 RICHWILLER	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
69	BML MAT - PHV MAT	69850 SAINT MARTIN EN HAUT	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
69	BML MAT - PHV MAT	69930 SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
73	VIAL R MATERIAUX	73360 LES ECHELLES	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
74	LANVERS MATERIAUX	74140 NERNIER	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
74	NOVAMAT	74200 THONON LES BAINS	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
74	NOVAMAT BOIS COUVERTURE	74200 THONON LES BAINS	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
78	MATERIAUX CUISINES AMENAGEMENTS (M.C.A)	78260 ACHERES	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
81	CASTRES BOIS ET MATERIAUX	81100 CASTRES	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
81	CANDEO	81340 VALENCE D'ALBIGEOIS	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
81	CANDEO	81350 SAUSSENAC	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	
82	BH MATERIAUX	82110 LAUZERTE	Du 20/03/2023 AU 31/03/2023	